

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Village Pierre Rabhi
COMPTE-RENDU - Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Isabelle RAIMBAULT, Chrystel BERTRON, Marie-Josèphe RENIER, Maryline BEDUNEAU, Roger CHAMPION, Françoise DHOTEL, Chantal COSNEAU, Gilles MAZA, Laurent PELLOQUIN, Alain SENIOW,

Absents Excusés : Daniel VICENTE donne pouvoir à C. BERTRON, Ivain BIGNONET, Eric VIAU donne pouvoir à I. RAIMBAULT, Eric CLABECQ donne pouvoir à R. CHAMPION,

Absents : Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Thérèse BURR,

Convocation par mail du 20/01/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 14

Approbation du compte-rendu du 24/11/2025

Aucune remarque n'ayant été relevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2026

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président ou son représentant présente au Conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

L'article L5217-10-4 modifie le délai de production du DOB en indiquant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé également de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et L5217-10-4 ;

Vu l'article 17 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération ;

Je vous propose de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026,

Présentation à l'aide d'un diaporama annexé

La subvention d'équilibre reste équivalente à 2025 mais le VPR fera néanmoins l'économie de la prestation ménage de l'espace Colibris. Cette prestation réalisée par A Tout Métier jusqu'en décembre ne répondait pas aux besoins de fonctionnement. Elle a été reprise en régie par la ville, soit une économie d'environ 14 000€ pour le VPR puisque la ville ne refacturera pas cette charge.

Il est également proposé une augmentation de 4% des recettes liées aux participations individuelles afin d'être plus ajusté aux réalisations 2025.

Il convient d'être prudent et de prévoir une légère baisse des financements extérieurs aux regards des désengagements constatés des financeurs. La subvention ADSE du Département pourrait également être diminuée les prochaines années au vu des objectifs non réalisés. En effet, notre accompagnement actuel des bénéficiaires du RSA est beaucoup plus qualitatif et « intensif » que le cahier des charges, et n'est pas comptabilisé dans les critères du Département.

Les équipes continueront à solliciter des financements extérieurs pour poursuivre les actions menées. A ce titre, des démarches auprès d'Harmonie Mutuelle ont été réalisées afin de cofinancer certaines actions futures .

Il est relevé que la valorisation du bénévolat n'est pas prise en compte dans le budget et qu'il pourrait être intéressant de faire ressortir cet élément. Il est aussi demandé si le CCAS serait éligible au Ségur du numérique. Après vérification, ce dispositif s'adresse uniquement aux établissements de santé et acteurs de l'offre de soins.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Tarifs ponctuels 2026

Tout au long de l'année, le Village Pierre Rabhi propose une grande variété d'activités, de sorties, d'animations et de séjours sélectionnés en collaboration avec les différents publics accompagnés.

La programmation prévoit la gratuité pour plusieurs activités et d'autres nécessitent une participation financière de la part du bénéficiaire. Afin d'être accessible au plus grand nombre, les adolescents et les familles peuvent mener des actions d'autofinancement visant à diminuer le coût de ces sorties ou activités. En complémentarité, pour les plus fragilisés, les aides sociales facultatives du CCAS peuvent également être sollicitées.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adopter les tarifs suivants :

Secteur	Activités	Tarifs
Jeunesse	MATCH DE BASKET FEMININ	10€
	SPEED PARK (LASERGAME/BOWLING/KARTING)	25€

Il est demandé s'il a déjà été envisagé un partenariat avec la médiathèque de Mazé, en tant que pôle de référence BD, pour des ateliers BD. A ce jour, ce n'est pas un support d'animation qui a été investi par l'Espace Jeunesse mais l'information sera transmise au service. A noter que la Médiathèque de la Ranloue propose régulièrement des animations autour du livre, du manga et de la BD à destination des jeunes lecteurs.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Aide sociale facultative – quotient supérieur au barème

Vu la délibération D23-034 en date du 30/09/2024 approuvant le règlement modifié des aides facultatives ainsi que le barème d'éligibilité,

Vu le dossier présenté lors de la commission permanente du 24/11/2025,

Considérant la demande d'accès à l'épicerie sociale pour 3 mois,

Considérant la demande d'aide financière pour le passage du permis de conduire par Madame,

Considérant que le quotient familial de 511€ est supérieur à celui défini dans le règlement,

Considérant l'avis favorable de la commission pour un accès à l'épicerie,

Considérant l'avis défavorable de la commission pour l'aide au permis de conduire,

Considérant que le travailleur social n'a pas émis d'avis étant donné le dépassement de quotient,

Les membres du Conseil sont sollicités pour :

- un accès de 3 mois à l'épicerie sociale
- l'attribution d'une aide financière pour le passage du permis de conduire selon le devis fourni pour un montant total de 872 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- adopte à l'unanimité l'accès à l'épicerie pour 3 mois
- adopte à l'unanimité l'octroi d'un prêt remboursable à taux 0 de 472 € et 400 € d'aide pour le passage du

Info RH

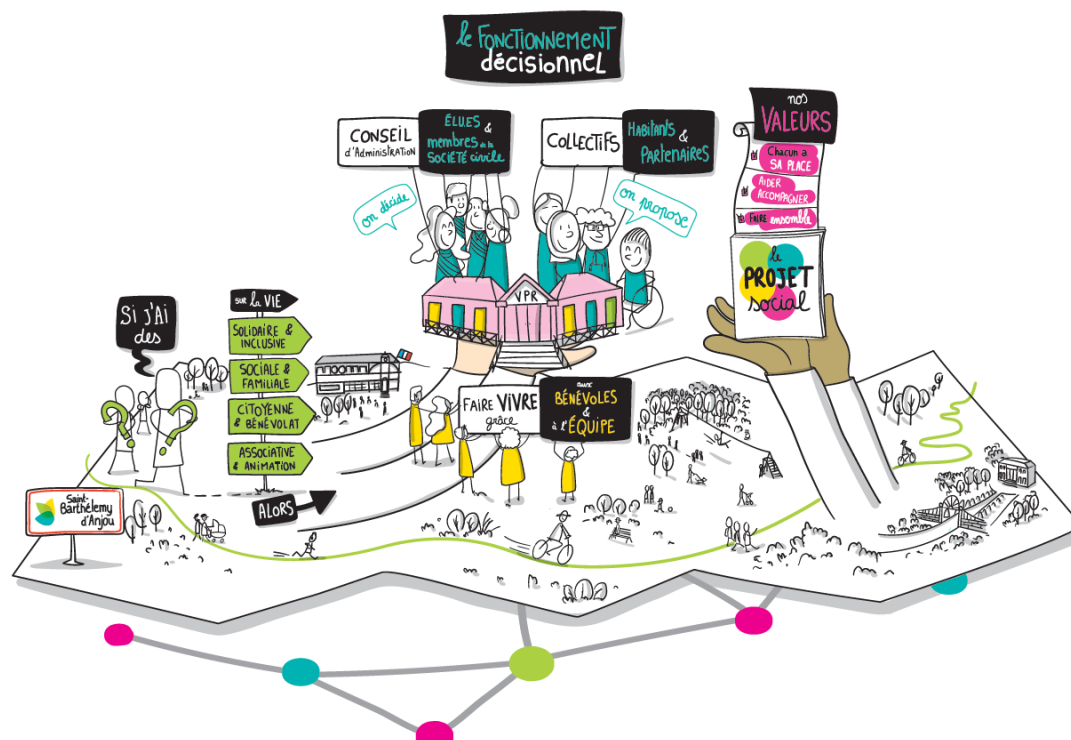
Gautier LAINE est arrivé le 19/01 en tant qu'animateur jeunesse, en remplacement de Fabien PEROCHON actuellement en disponibilité.

Marina FOIN est arrivée le 5/01 en tant que Chargée de logistique à l'épicerie, en remplacement d'Amineta SOUMARE (en emploi aidé) qui n'a pas souhaité poursuivre .

Alexandra BOTTE est arrivée le 29/12/25 en remplacement de Marion BOHN actuellement en congés maternité.

Info diverses

- Bilan activités JEUNESSE Vacances de Noël 2025 - Les chiffres clés :
 - 26 jeunes inscrits (15 garçons et 11 filles)
 - 229 heures de présence : 14 h d'absences justifiées - 6 absences justifiées - 1 non justifiée - 93% de taux de présences
 - 13 propositions d'activités dont 3 activités avec la famille (- 8 par rapport à 2024 avec 2 journées en moins)
 - 38 heures en moyennes de présences par jour (+ 57 par rapport aux dernières vacances de printemps 2025 et +2 par rapport à 2024)
 - 1 jeune sur liste d'attente (match de Hockey)
- Présentation du programme JEUNESSE vacances du 16 au 27/02/2026 – **annexé**
- Subventions aux associations : le déploiement du portail associatif pour cette campagne 2026 permet de faciliter les échanges avec les associations et de simplifier le suivi des demandes financières.
Il est proposé de conserver les mêmes modalités d'octroi de subventions que les années passées à savoir :
 - niveau 1 : association qui s'implique peu dans les animations du VPR mais qui fait du lien social ; ou une association qui s'implique au VPR et qui ne fait pas beaucoup de lien social sur notre territoire.
 - niveau 2 : association qui fait du lien social et participe aux animations du VPR.
 - niveau 3 : critères spécifiques déterminés par une convention de partenariat.



- **Fresque sur le VPR en facilitation graphique** : dans le cadre de la réécriture du projet social, le VPR a sollicité une facilitatrice graphique afin d'obtenir une traduction visuelle des valeurs et du fonctionnement du Village Pierre Rabhi au travers du prisme du centre social.
- Cet outil sera exposé à l'accueil du VPR afin d'engager et de faciliter les échanges autour des actions menées par les équipes.
- **Résorption du bidonville de Villechien** : occupé par des familles Roms, ce bidonville a été démantelé le 21/01 dernier vers le site de stabilisation du Bas des Vignes. Cette politique fait l'objet d'une convention d'objectifs et de partenariat signée entre l'Etat, le Département, ALM et la commune. Ce site temporaire a été aménagé pour pouvoir accueillir près de 90 personnes volontaires, dans des conditions de dignité humaine avec l'implantation notamment d'espace sanitaire. Ces familles ont signé un contrat d'occupation et sont accompagnées par des travailleurs sociaux d'Anjou Insertion Habitat et Trajectoire dédié à ce projet et présents sur site. Est précisé que la majorité des personnes sont actives professionnellement, notamment dans le secteur agricole. Les enfants sont déjà scolarisés sur la commune. Les 2 ou 3 familles qui ont refusé l'accès à ce site, seront prochainement dirigées vers un autre site. Le terrain de Villechien sera progressivement nettoyé et remis en état mais restera bloqué un certain temps afin d'empêcher toute nouvelle installation d'un campement sauvage.
- M. Maza informe que l'UDAF propose une émission radio « **Familles ça fourmille** » sur Radio Campus , a écouter aussi en podcast.

Date des prochains CA

- 02/03/2026 **Vote du Budget Primitif**

Fin 20h30